



ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL  
DU BASSIN DE LA MEUSE



## COMITE SYNDICAL

### DELIBERATION N°23-20

L'an deux mille vingt trois à 14h00  
Le 19 juin, à Chalons à Champagne

Date de convocation	12 juin 2023
<b>Nombre de délégués:</b>	
● Titulaires	53 Titulaires
● Suppléants	53 Suppléants
● Présents	28 Présents
● Votes par procuration	2 votes par procuration

#### Étaient présents :

M. Bruno CUNY (représente M BESSADI)  
M. Philippe CLAUDE  
Mme Inès DE MONTGON  
Mme Marzia DE BONI  
M. Bernard DEKENS  
Mme Dominique FLORES  
M Sébastien PAULET  
M. Christian MAGISSON (représente Mme OLIVIER)  
M. Pascal MAUROY  
M. Emmanuel BAUDART  
M. Michel LALLEMAND  
M. Yvon HUMBLOT  
M. Jean SIMONIN  
M Jean Pierre CORVISIER  
M Alain REUTER

M. Jean Bernard CHOISIT  
M. Géry TRONÇON  
M. Jean François VALLOIRE  
M. Alain DUPOMMIER  
M. Claude VALDENNAIRE  
M. Kévin GENGOUX (PV de M LIEBEAUX)  
M. Yannick ROSSATO  
M. Eric GILLARDIN  
M Michel NORMAND  
Mme Danièle COMBE(représente M FLOCKS)  
M. Jean Philippe VAUTRIN  
Mme Valérie WOITIER  
Mme Dominique HUMBERT (pv de M JOURDAIN)

#### Objet de la délibération :

**SYSTEME D'ENDIGUEMENT – DEMANDE DE SUBVENTION – FONDS VERT**

Résultat du vote
Pour : 30
Contre : 0
Abstention : 0

# COMITE SYNDICAL

## DELIBERATION N°23-20

Objet de la délibération :

### SYSTEME D'ENDIGUEMENT – DEMANDE DE SUBVENTION – FONDS VERT

Le Fonds Vert soutient également les actions suivantes :

- Les travaux de réhabilitation à l'occasion de la régularisation initiale des digues en tant que systèmes d'endiguement, destinés à conforter le niveau de protection (fiche A1)
- Les interventions et les dépenses de fonctionnement courant du système d'endiguement, surveillance et soutien à la création de zones d'expansion de crues susceptibles de réduire la pression sur les ouvrages hydrauliques concernés (fiche A4)

Cette subvention est cumulable avec les autres dotations de l'Etat, à la condition d'un minimum de 20% de financement de notre part.

Il est utile de noter que la collectivité maître d'ouvrage bénéficiaire de la subvention s'engage à maintenir pendant au moins 10 ans à compter de l'achèvement des travaux subventionnés le système d'endiguement concerné par lesdits travaux sauf à devoir rembourser à l'Etat les sommes reçues.

Or nous avons ce type de dépenses. Nous proposons donc de solliciter le Fonds Vert. Le plan de financement prévisionnel serait alors le suivant :

DEPENSES TTC		RECETTES TTC		
Fiche A4	Etude danger (ZRDC Mouzon)	27 508,00 €	FPRNM étude danger (digues Létanne) 50%	22 626,40 €
	Etude danger (Digues de Létanne)	45 252,80 €	Fonds vert étude danger A4(ZRDC Mouzon) 80%	22 006,40 €
	Electricité	12 000,00 €	Fonds vert étude danger A4(digues Létanne) 30%	13 575,84 €
	Fuel	700,00 €	Fonds vert A4 (ZRDC Mouzon)	17 080,00 €
	Entretien végétal (ZRDC Mouzon)	2 500,00 €	Fonds vert A4 (digues de Létanne)	22 800,00 €
	Entretien annuel (air & électrique)	3 000,00 €	EPAMA	21 372,16 €
	Dératisation	500,00 €		
	Visite technique (ZRDC Mouzon)	5 000,00 €		
	Rapport d'auscultation (ZRDC Mouzon)	4 000,00 €		
	Entretien végétal (Digues de Létanne)	3 000,00 €		
	Reprofilage toit du local (Digues Létanne)	8 000,00 €		
	Changement porte local technique (Digues Létanne)	3 000,00 €		
	Visite technique (Digues Létanne)	5 000,00 €		
	<b>TOTAL A4</b>	<b>119 460,80 €</b>	<b>TOTAL A4</b>	<b>119 460,80 €</b>

DEPENSES HT		RECETTES HT		
Fiche A1	Réparations des fontis et des cavités (ZRDC Mouzon)	1 500,00 €	Fonds vert A1 (ZRDC Mouzon)	5 200,00 €
	Création d'une évacuation des eaux stagnantes sur l'ouvrage de décharge (ZRDC Mouzon)	5 000,00 €	Fonds vert A1 (Digues de Létanne)	37 600,00 €
	Changement du groupe électrogène (Létanne)	44 000,00 €	EPAMA	10 700,00 €
	Rejointement des murs (digues Létanne)	1 500,00 €		
	Etanchéité entre bayer et ouvrage (Létanne)	1 500,00 €		
	TOTAL A1	53 500,00 €	TOTAL A1	53 500,00 €

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président,  
Après avis favorable du Bureau Syndical,  
Le Comité Syndical :

- SOLLICITE une subvention du Fonds Vert dans le cadre des actions A1 et A4
- AUTORISE le dépôt du dossier sur la plateforme « démarches simplifiées » et le Président à signer la lettre d'engagement ainsi que tous les documents afférents à ce dossier.

Le Président de l'EPAMA

Bernard DEKENS

